

## MODALITÉS D'ADMISSION DES ÉTUDIANTS EN MASTER 1 MEEF A L'INSPE DE L'ACADÉMIE DE LILLE-HAUTS-DE-FRANCE

Conformément à la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence – Master – Doctorat, l'INSPE de Lille-HdF fixe des capacités d'accueil dans les quatre mentions du Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (mentions 1<sup>er</sup> degré, 2<sup>nd</sup> degré, encadrement éducatif, pratiques et ingénierie de la formation) et met en place une sélection, selon des modalités différentes en fonction de la mention choisie, pour l'entrée en première année de Master MEEF.

### Candidature en Master 1 : procédure et critères d'admission

Pour les étudiants primo arrivants :

Les étudiants qui souhaitent s'inscrire en première année de master MEEF 1<sup>er</sup> degré, 2<sup>nd</sup> degré, Encadrement éducatif ou Pratiques et ingénierie de la formation doivent candidater selon les modalités précisées ci-dessous pour chaque mention.

L'admission définitive dans les différentes mentions du Master MEEF est conditionnée par un avis favorable de la commission d'admission et, lors de l'inscription, de l'obtention d'un diplôme de licence ou équivalent ou de l'acceptation d'un dossier de demande de validation des expériences professionnelles et des acquis personnels (VEEPAP).

Pour les étudiants doublants qui souhaitent changer de mention ou ayant interrompu leur formation :

Les étudiants doublants qui souhaitent changer de mention ou ceux qui ont interrompu leur formation (hors du cadre de la césure) doivent candidater dans les mêmes conditions que les primo arrivants.

Le calendrier des campagnes de candidature est fixé nationalement. Les candidats devront déposer un dossier de candidature numérique sur la plateforme nationale. Aucun dossier ne sera accepté en dehors de la période de campagne.

Pour chaque mention, les critères d'admission sont définis ci-dessous. Les attendus à l'entrée en master sont définis par l'arrêté du 28 mai 2019 fixant le cadre national du master MEEF (annexe 1) et à retrouver via le lien suivant : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038731861>

### **a) Conditions d'admission en Master 1 MEEF mention premier degré**

La commission pédagogique d'admission et d'étude des candidatures à l'entrée en master 1 MEEF 1<sup>er</sup> degré portera un avis sur la qualité des dossiers selon les critères suivants :

- Avoir un parcours universitaire et personnel justifiant de la maîtrise des attendus à l'entrée en master MEEF mention premier degré
- Faire preuve d'une motivation pour le métier envisagé
- Avoir réussi le test de positionnement
- Faire preuve d'une qualité rédactionnelle et grammaticale dans l'écriture de la lettre de motivation

Le parcours universitaire et personnel sera étudié au travers de la lettre de motivation, du curriculum vitae et des relevés de notes de l'étudiant.

La lettre de motivation devra mettre en valeur :

- ✓ les motivations pour le métier
- ✓ les expériences scolaires, universitaires, professionnelles et personnelles en lien avec la formation envisagée ;

✓ le suivi d'un module de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement pour les candidats concernés.

Seuls les dossiers complets seront recevables et permettront l'inscription au test de positionnement.

Le test de positionnement se présentera sous la forme d'un questionnaire à choix multiples (QCM) en français et en mathématiques et qui durera deux heures. Les connaissances testées relèveront des contenus des programmes actuels de cycle 4. Il s'agira de vérifier les compétences disciplinaires de base en français et en mathématiques des candidats et qui sont des prérequis à l'entrée dans cette mention.

Le dossier de candidature complet comporte donc un ensemble d'éléments constitutifs, à savoir : les notes obtenues en licence, la lettre de motivation, le Curriculum Vitae, les résultats du test de positionnement. Il sera tenu compte, à l'équilibre, de chacun de ces éléments constitutifs permettant ainsi d'apprécier dans sa globalité le parcours du candidat. L'analyse globale permettra de déterminer la liste des admis et la liste complémentaire permettant l'accès au M1 MEEF 1<sup>er</sup> degré.

La capacité d'accueil de la mention 1<sup>er</sup> degré est de 1188 places.

### **b) Conditions d'admission en Master 1 MEEF mention premier degré parcours Enseigner à l'international**

La commission pédagogique d'admission et d'étude des candidatures à l'entrée en master 1 MEEF 1<sup>er</sup> degré parcours Enseigner à l'international portera un avis sur la qualité des dossiers selon les critères suivants :

- Avoir un parcours universitaire et personnel justifiant de la maîtrise des attendus à l'entrée en master MEEF mention premier degré
  - Faire preuve d'une motivation pour le métier envisagé
  - Avoir réussi le test de positionnement
  - Faire preuve d'une qualité rédactionnelle et grammaticale pour l'écriture de la lettre de motivation
  - Détenir un niveau B2 minimum en anglais

Le parcours universitaire et personnel sera étudié au travers de la lettre de motivation, du curriculum vitae et des relevés de notes de l'étudiant.

La lettre de motivation devra mettre en valeur :

- ✓ les motivations pour le métier et l'attrait pour la dimension internationale
- ✓ les expériences scolaires, universitaires, professionnelles et personnelles en lien avec la formation envisagée ;
- ✓ le suivi d'un module de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement pour les candidats concernés.

Les dossiers de candidature pour la mention 1<sup>er</sup> degré parcours Enseigner à l'international seront étudiés selon les mêmes modalités que ceux de la mention 1<sup>er</sup> degré.

La capacité d'accueil de la mention 1<sup>er</sup> degré parcours international est de 36 places.

### **b) Conditions d'admission en Master 1 MEEF mention second degré**

La commission pédagogique d'admission et d'étude des candidatures à l'entrée en master 1 MEEF 2<sup>nd</sup> degré portera un avis sur la qualité des dossiers selon les critères suivants :

- Avoir un parcours universitaire et personnel justifiant de la maîtrise des attendus à l'entrée en master MEEF mention second degré;
- Détenir ou être en cours de réalisation d'une licence dans le même domaine disciplinaire que

le parcours de Master MEEF envisagé ;

- Faire preuve d'une motivation pour le métier envisagé
- Faire preuve d'une qualité rédactionnelle et grammaticale dans l'écriture de la lettre de motivation

Le parcours universitaire et personnel sera étudié au travers de la lettre de motivation, du curriculum vitae et des relevés de notes de l'étudiant.

La lettre de motivation devra mettre en valeur :

- ✓ les motivations pour le métier
- ✓ les expériences scolaires, universitaires, professionnelles et personnelles en lien avec la formation envisagée

La capacité d'accueil de la mention 2<sup>nd</sup> degré est de 1500 places.

### **c) Conditions d'admission en Master 1 MEEF mention encadrement éducatif**

La commission pédagogique d'admission et d'étude des candidatures à l'entrée en master 1 MEEF Encadrement éducatif portera un avis sur la qualité des dossiers selon les critères suivants :

- Avoir un parcours universitaire et personnel justifiant de la maîtrise des attendus à l'entrée en master MEEF mention encadrement éducatif
- Faire preuve de la motivation pour le métier envisagé
- Avoir réussi le test d'admission
- Faire preuve d'une qualité rédactionnelle et grammaticale dans l'écriture de la lettre de motivation

Le parcours universitaire et personnel sera étudié au travers de la lettre de motivation, du curriculum vitae et des relevés de notes de l'étudiant.

La lettre de motivation devra mettre en valeur :

- ✓ les motivations pour le métier
- ✓ les expériences scolaires, universitaires, professionnelles et personnelles en lien avec la formation envisagée ;

Le dossier sera étudié pour départager les étudiants classés parmi les 80 premiers du test d'admission. La capacité d'accueil de la mention encadrement éducatif est de 50 places.

### **d) Conditions d'admission en Master 1 MEEF mention pratiques et ingénierie de la formation (PIF)**

La commission pédagogique d'admission et d'étude des candidatures à l'entrée en master 1 MEEF Pratiques et ingénierie de la formation portera un avis sur la qualité des dossiers selon les critères suivants :

- Avoir un parcours universitaire, professionnel et personnel justifiant de la maîtrise des attendus à l'entrée en master MEEF mention PIF
- Faire preuve d'une motivation pour la formation visée
- Faire preuve d'une qualité rédactionnelle et grammaticale dans l'écriture de la lettre de motivation

Le parcours universitaire et personnel sera étudié au travers de la lettre de motivation, du curriculum vitae et du dernier diplôme d'études supérieures obtenu. Selon les parcours de la mention, une attention particulière peut être apportée au nombre d'années d'expérience professionnelle.

La capacité d'accueil de la mention pratiques et ingénierie de la formation est de 150 places.